



L'an mil huit cent douze le huitième
janvier, à la Requette de m^r Ferdinand de Roquespion
seigneur d'Armentaut au lieu de Croissomont, commune du
bourg de ~~Armentaut~~ où il fait election de domicile, j'Gabriel
Drovenfaux huissier au tribunal d'Orpailon
residant avec Orpailon

fouffignie, me suis transporté avec mes assistants baronnais
le fouffignie, au domicile du s^r marichaux s^r d'Armentaut
dans la ville d'Orpailon, où étant le partant à eux mêmes

Lui avons représenté la lettre de change dont la
tenue fust, Rodoy le 13 mai 1811 bon p^r 520^{fr} 10^{cs}.

"à la s^r prochaine prochain, payez parate de change à m^r
"Roquespion ou a son ordre la somme de trois cent vingt un francs
"dix sols, valeur de lui même la marchandise que passerez
"sans autre avis de votre service filastre aymas signé
"à m^r marichaux s^r d'Orpailon" le j'ai fourni led.
s^r marichaux d'accepter lad^e lettre de change, y d'elles transmise,
d'en payer le montant, lequel a le poudu recevoir argent
un mandat un ord^r pour payé lequ^r de signé a dit l'acte de besoin
le vu la non acceptation de lad^e lettre de change le s^r Roquespion (comme
un refus de paiement, j'ai protesté de la renvoyé le de
prendre paratelle fouffignie à change le de change l'entons
Lieur le place aux risques, p^ris, le fortune, déper, dommages de
intérêts, de qui il appartiendra le j'ai laiffi and s^r marichaux
copie tant de lad^e lettre de change le date du 13 mai dernier
que du présent exploit au son domicile le partant à eux
mêmes. Et tout fait Orpailon des sieurs j'Gabriel Drovenfaux huissier
et François Dalour capitaine habitons d'Orpailon pais pour mes
assistants et témoins p^rpres p^rpres voisins aléaigment et p^rpres
coat pour tous frais
Exposant sans frais

D. M. J. Dalour

Surq^t. L. Orpailon, L. 10 juillet 1812
Mouva par et un témoin en so

Rodoy

8^e Janvier 1812.

Protet de Lettre de change

Pour le p. Ferdinand

Roquesmit de Coussoumon

C. le p. Marcilhacq nég.
d'exportation.

— 4.
jugé le 14 février 1812

